

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 5 du mardi 25 mai 2021 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents :

MARRET Serge, SABATIER Sébastien, LUCAS Éric, GRIX Suzanna, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, CELERIER Patrick, MONIÉ Florian formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : BORREL Marie-Andrée à RIBES Bénédicte.

Absent(s) : Néant.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de RIBES Bénédicte à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur le choix d'un maître d'œuvre pour les projets d'extension des réseaux AEP/EU sur la commune à travers des PUP Ortega, Christophe Lanta/Marie Suzanne Mazard, Lanta frères/Mazard.

La maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension des réseaux AEP/EU vers les zones 1AU du village est confié au cabinet CETUR qui doit établir un devis pour mi-juin.

3. Extension de la terrasse de la SAS TAPAS'OIF

Le 1er octobre 2020 la municipalité a autorisé l'utilisation de 28m2 devant le bar. Règles sanitaires obligent, les places sont limitées. Un accord verbal a été passé entre les gérants et la commune pour l'utilisation de l'emplacement « La Bascule » sous les platanes qu'il convient de formaliser d'où la proposition de délibération jointe et le projet de convention pour « utilisation du domaine public » pour une durée d'un an entre la commune et les gérants du Tapa'soif. Les horaires de fermeture seront fonction des mesures sanitaires nationales mais ne devront en aucun cas dépasser 23h pour respecter la quiétude des habitants du quartier.

Délibération et projet de convention sont approuvés à l'unanimité.

4. Compromis avec Mr Teisseyre Roger – Rectification du chemin d'accès à la station d'épuration

Le chemin d'accès à la station d'épuration est mal implanté. Il se trouve, en partie, sur une parcelle appartenant à Mr Roger TEISSEYRE. La municipalité et M. Teisseyre sont parvenus à un compromis évoqué au conseil municipal du 4 janvier 2021. La délimitation des parcelles a été faite en 2015. Le cabinet Géo Sud-Ouest est chargé de demander au service du cadastre la numérotation des parcelles avant d'officialiser la transaction chez le notaire.

5. Information sur le projet de convention pluriannuelle d'occupation du domaine forestier communal entre la commune, Mme et Mr JOSSERAND et l'ONF

Projet de création d'un sentier botanique à l'initiative de Mme et Mr JOSSERAND afin de valoriser leurs activités. Ils proposent la mise en place et l'entretien à leurs frais. Une convention sera nécessaire entre Mme et Mr JOSSERAND, la commune et l'ONF. L'ONF se charge de la préparer.

6. Mission d'audit énergétique avec le SYADEN à la salle Jean Moulin

Il est proposé qu'un audit énergétique soit réalisé par le SYADEN (réfèrent Mr PIRES Tony) sur la salle Jean Moulin. Cette étude énergétique va se faire sur les 3 dernières années. Une visite des bâtiments va être effectuée pour cibler les travaux à réaliser afin de gagner en économie d'énergie. Une liste des documents est demandée par le SYADEN pour la réalisation de cette mission. Le montant de cette prestation s'élèvera entre 1500 € et 3000 € dont la prise en charge est de 50% par SYADEN et 50% par la commune. Le réfèrent pour le suivi du dossier est : Sébastien SABATIER.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2021

Il avait été demandé la remise des dossiers de demandes de subventions au plus tard le 12 avril 2021. A ce jour, une seule association n'a rien demandé, il s'agit de l'association pour la sauvegarde et la

mise en valeur du Patrimoine.

Les montants attribués aux autres associations sont quasiment les mêmes qu'en 2020 sauf pour le

Comité d'Animations municipales qui s'élève en 2021 à 2500 € et pour l'USEP (caisse des écoles) à 1500€.

Le projet de délibération joint en annexe est approuvé à l'unanimité.

8. Informations et questions diverses : Points sur les élections

Les listes des candidats doivent être affichées sur les panneaux avant le 31 mai 2021. Il y aura deux bureaux de votes (Elections Départementales et Régionales). Le lieu du vote se tiendra cette année à la salle Jean Moulin (mesures sanitaires obligent).

La date pressentie pour le prochain Conseil Municipal pourrait être le 5 juillet à 18h30. Tout dépendra des sujets à mettre à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal prend fin à 19H45.

La secrétaire de Séance,
Bénédicte RIBES

Le Maire
Serge MARRET